

CHAPITRE V

Par une fatalité singulière, pendant que tous ces graves événements s'accomplissaient, et alors que l'opinion publique était encore si justement effrayée et indignée de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, un autre général, le brave Chanzy, tombait également aux mains sanguinaires des soldats de la Commune.

Il arrivait à la gare du chemin de fer d'Orléans, venant de Tours, et ne sachant naturellement que très-imparfaitement ce qui se passait par les vagues renseignements recueillis en route. Mais le Comité central était instruit de son voyage et prévenu de l'heure de son arrivée. Depuis quatre heures du soir, la gare d'Orléans était occupée

militairement par un des bataillons dévoués à la Commune. Le train qui amenait le général s'était arrêté, comme d'habitude, en avant des fortifications, pour permettre aux contrôleurs de recueillir les billets des voyageurs. Soudain des hommes armés de revolvers se présentèrent à la portière du wagon dans lequel se trouvait, en uniforme, le commandant en chef de l'armée de la Loire. Reconnu par des soldats de la ligne, et signalé par eux aux gardes nationaux qui occupaient la gare, le général Chanzy dut descendre et suivre les fédérés qui l'arrêtaient, car toute résistance était impossible et inutile. M. Édouard Turquet, député de l'Aisne, qui se trouvait dans le même wagon que le général et ne voulait pas le quitter, refusait de reconnaître les mandats d'arrêt qu'on leur présentait, invoquant pour lui et pour le général Chanzy la qualité de députés à l'Assemblée nationale. Ils furent toutefois conduits chez le maire de l'arrondissement, ainsi que le général Langourian et un chef d'escadron, sujet américain, qui se trouvaient avec eux. Le maire, très-frappé des raisons qu'invoquait M. Turquet, et surtout de cette qualité de député qu'il faisait naturellement sonner bien haut, voulait les faire mettre immédiatement en liberté; mais la foule s'opposa à ce dessein.

Les prisonniers furent définitivement conduits à la prison du neuvième secteur. Ils devaient de là être conduits à la prison de la Santé, et, pendant le trajet, être en butte aux insultes et aux mauvais traitements d'une multitude insensée. Le citoyen Léo Meillet, adjoint du treizième arrondissement, les protégeait fort heureusement, et intervint à plusieurs reprises pour les empêcher d'être sacrifiés à la fureur populaire. Ce fut à lui, en grande partie, que M. Turquet dut l'ordre d'élargissement qui lui permit le lendemain d'aller raconter à l'Assemblée de Versailles les terribles péripéties de cette arrestation du général Chanzy, qui ne fut relâché que plus tard, après bien des épreuves et à la grande joie des honnêtes gens, qui un moment l'avaient cru perdu.

Les premières délibérations du Comité central, réuni à l'Hôtel de Ville, avaient été longues et tumultueuses. Après avoir discuté et admis la rédaction des proclamations que nous avons citées, il avait été arrêté que « deux gouvernements ne pouvant subsister simultanément en France, tous les membres de l'Assemblée de Versailles devaient être mis hors la loi. » De plus, on décida que cinquante bataillons de la garde nationale recevraient l'ordre de se tenir prêts à se porter sur Versailles.

Plusieurs nominations furent décidées dans cette première séance, entre autres, celle du citoyen Duval à l'ex-préfecture de police. Il prenait le titre de général, directeur en chef des prisons. Ancien ouvrier fondeur, le citoyen Duval ne devait pas jouir longtemps, comme on va le voir, de ses titres et dignités.

A l'aspect des premières affiches du Comité central, les maires et adjoints de Paris, ainsi que les députés de la Seine (toujours *les Importants*), s'étaient sentis saisis d'une noble émulation, et avaient, à leur tour, publié la déclaration suivante :

« Citoyens, pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême et de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander aujourd'hui même à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits. Ces deux mesures sont l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens. Ce que nous voulons, ce que le bien public réclame en

toute circonstance, et ce que la situation présente rend plus indispensable que jamais, c'est l'ordre dans la liberté et par la liberté. Vive la France! Vive la République! »

Cette proclamation était signée de douze représentants de la Seine : Louis Blanc, V. Schœlcher, E. Adam, Peyrat, Floquet, Martin Bernard, Langlois, E. Lockroy, Farcy, G. Brisson, Greppo, Millière, et de presque tous les maires et adjoints de Paris.

Singulièrement aveugles en cette circonstance, ils demandèrent naïvement que leur manifeste fût imprimé à l'Imprimerie nationale. Non-seulement on le leur refusa, mais encore ils eurent bien de la peine à le faire afficher, en petit nombre d'exemplaires, sur les murs de Paris, le Comité central ayant d'abord donné l'ordre formel d'empêcher cette publication.

C'étaient bien les gens dont parle l'Évangile, qui ont des yeux pour ne point voir; et cependant le drapeau rouge flottait sur l'Hôtel de Ville, et la place Vendôme, occupée par plusieurs bataillons fédérés, défendue par des barricades garnies de canons, prenait de plus en plus l'apparence d'une place d'armes.

L'aspect de Paris était bien étrange alors. De la

Bastille à la Madeleine, des clubs en plein vent s'établissaient sur la chaussée des boulevards; on y discutait hautement les affaires du jour. Les théories gouvernementales les plus singulières, les systèmes sociaux les plus divers, y étaient exposés dans un langage coloré, trop coloré quelquefois, par des orateurs improvisés, dont quelques-uns étaient certainement à la solde de la Commune (car, il faut bien le dire, la Commune a eu aussi sa police secrète). C'était surtout lorsque la *réaction* osait relever la tête, c'est-à-dire lorsqu'un bourgeois ou un ouvrier modéré se permettait de blâmer les débuts de cette révolution sociale, flétrissait l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas ou critiquait la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore, que l'orateur *officiel*, vêtu d'un sale paletot ou d'une vareuse, le chef couvert d'un képi ou d'un chapeau tyrolien, prenait la parole et cherchait, d'une voix souvent avinée, à écraser l'hydre de la réaction. Parfois il arrivait, par exemple, que son interlocuteur était plus fort que lui, ou qu'un autre modéré venait à la rescousse. Alors la foule riait et huait l'orateur rouge qui, se sentant isolé, disparaissait bientôt. Dans les premiers jours qui suivirent le 18 mars, il se manifesta dans certaines

portions de la population parisienne ce que l'on a appelé spirituellement la réaction du bon sens. Dans les groupes que formaient naturellement sur les points les plus fréquentés de Paris des gens en quête de nouvelles, gens qui d'ailleurs n'avaient rien à faire chez eux, puisque toutes les transactions commerciales se trouvaient interrompues, il se manifestait des sentiments ouvertement contraires au Comité central et hostiles aux gardes nationaux qui soutenaient la Commune. Quelquefois, au passage de patrouilles fédérées, on entendait crier : « Vive l'ordre! A bas les masques! Pas de carnaval! » On disait ironiquement : « Ils recommencent les sergents de ville! Où sont vos casse-tête? » La mairie du deuxième arrondissement s'était maintenue libre. Là on n'obéissait pas aux ordres du Comité central. L'amiral Saisset, passant, à cette époque, dans une rue avoisinant le boulevard des Italiens, avait été reconnu, acclamé. On lui avait fait une petite ovation, et quelques jeunes gens ayant été raconter le fait à Versailles, le gouvernement légal s'était empressé de nommer l'amiral Saisset commandant en chef de la garde nationale de Paris.

De leur côté, les représentants des trente principaux journaux de Paris signaient une déclaration

collective par laquelle ils repoussaient, comme entachée d'illégalité, la convocation des électeurs de Paris pour le 22 mars, attendu que cette convocation était un acte de souveraineté nationale ; que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel ; que, par suite, le Comité qui s'était installé à l'Hôtel de Ville n'avait ni droit ni qualité pour faire cette convocation : les représentants des journaux la considéraient donc comme nulle et non avenue, et ils engageaient les électeurs à n'en tenir aucun compte.

Et le Comité central répondait à cette protestation, dans son *Journal officiel*, en adjurant les électeurs des vingt arrondissements de Paris de se rassembler dans leurs comices au jour indiqué par la convocation, et surtout de voter pour des républicains *socialistes* connus, dévoués, intelligents, probes et courageux, seul moyen d'assurer non-seulement le salut de la capitale et de la République, mais encore celui de toute la France. C'était une occasion solennelle et décisive, occasion qui ne se retrouverait plus. Si l'électeur parisien, qui tenait son sort entre ses mains, votait suivant les conseils du Comité, il était sauvé ; s'il votait pour des réactionnaires, il était perdu.

Et ces gens-là avaient crié jadis contre les can-

didatures officielles et l'immixtion gouvernementale dans les élections !

En outre, une note ainsi conçue fut insérée au *Journal officiel* : « La presse réactionnaire a recours au mensonge et à la calomnie pour jeter la déconsidération sur les patriotes qui ont fait triompher les droits du peuple. Nous ne pouvons pas attenter à la liberté de la presse ; seulement, le gouvernement de Versailles ayant suspendu le cours ordinaire des tribunaux, nous prévenons les écrivains de mauvaise foi auxquels seraient applicables en temps ordinaire les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage, qu'ils seront immédiatement déférés au Comité central de la garde nationale. »

On voit que les tendances terroristes, d'abord soigneusement dissimulées, perçaient déjà. L'attitude de la presse, devant cette menace si directe, fut pleine de hardiesse et de dignité : l'écrivain, comme le soldat, a ses jours de périls ; à l'un pas plus qu'à l'autre la défaillance n'est permise, mais des deux côtés il est bon de distinguer et de signaler le courage.

Chez les simples citoyens appartenant au parti modéré le courage ne manquait pas non plus, et leurs sentiments commençaient à se produire assez

hautement et ouvertement. Une première manifestation des amis de l'ordre eut lieu le 21 mars : vers trois heures, une colonne précédée d'un drapeau sur lequel étaient inscrits ces mots : LIGUE DES AMIS DE L'ORDRE — VIVE LA RÉPUBLIQUE ! parut sur les boulevards, traversa la rue Vivienne, ainsi que tous les quartiers commerçants situés dans le rayon du deuxième arrondissement ; elle se présenta sur la place de la Bourse, où le bataillon de la garde nationale de service l'accueillit avec des démonstrations sympathiques ; puis elle suivit la rue Montmartre, le boulevard Montmartre et la rue Drouot.

Encouragés par leur succès de la veille, les organisateurs de cette manifestation pacifique la renouvelèrent le lendemain : à une heure de l'après-midi une colonne nombreuse, composée, comme celle du jour précédent, d'hommes sans armes, bourgeois, artisans, gardes nationaux, soldats, mobiles, se dirigea, précédée de son drapeau, vers la place Vendôme, quartier général des bataillons de la Commune. Elle avait fait une halte sur la place du nouvel Opéra, où l'on s'était donné rendez-vous et où furent distribués des rubans bleus comme signe de ralliement. S'engageant dans la rue de la Paix, compacte, énergique, mais calme,

la colonne ne rencontra d'abord aucune résistance sérieuse de la part de la compagnie fédérée qui gardait l'entrée de la rue. « Nous venons à vous sans armes, nous sommes vos frères ! » criait-on aux gardes nationaux de la Commune, et les soldats ainsi que les officiers, par un premier bon mouvement, remettaient sabres et baïonnettes au fourreau.

Mais, sur la place Vendôme, les officiers, qui de loin considéraient ce flot de peuple envahissant la rue de la Paix, s'en effrayèrent et firent battre le tambour. Les bataillons se groupèrent, on chargea les armes. Ce mouvement n'avait pas échappé aux amis de l'ordre composant la colonne : plusieurs d'entre eux s'arrêtèrent incertains, et le mouvement d'hésitation, remarqué par les fédérés de la place, leur donna le temps de se ranger en bataille. Cinq ou six cents personnes, se détachant de la colonne, se portèrent cependant en avant du côté des fédérés ; une petite avant-garde composée de vingt ou trente personnes les précédait de quelques pas. Les gardes nationaux de la Commune voyant, malgré leurs démonstrations hostiles, cette petite troupe s'avancer résolument, croisèrent la baïonnette et se mirent en défense, comme s'ils craignaient que les gens

qu'ils voyaient devant eux désarmés n'eussent des armes cachées. Les modérés parlementaient et cherchaient à leur faire comprendre qu'ils occupaient indûment un arrondissement qui n'était pas le leur. « Laissez-nous libres chez nous, disaient-ils, et nous n'irons pas vous inquiéter chez vous. Vive la liberté pour tous ! Vive la République ! »

Ces paroles semblaient ébranler quelques-uns des fédérés, mais la plupart conservaient une attitude farouche. Derrière eux se trouvait un capitaine fort exalté qui brandissait son sabre. Le tambour exécutait des roulements qui ressemblaient à ceux qui précèdent les sommations.

— Avancez donc ! ouvrez-vous un passage ! cria en ce moment un jeune lieutenant de la garde nationale qui était au premier rang de la manifestation et portait un ruban bleu à la boutonnière ; hommes d'ordre, serez-vous donc toujours les mêmes ?

Au même instant les fusils s'abaissèrent, et une décharge se fit entendre ; la foule, affolée de terreur, fuyait dans la rue de la Paix et dans les rues latérales. Les fédérés, qui venaient de recevoir des ordres de leurs chefs, avaient tiré les uns en l'air, les autres sur les amis de l'ordre, et malheureuse-

ment la fusillade se prolongea quelques instants. Sept personnes avaient été mortellement frappées dans la rue des Capucines ; dans la rue de la Paix, un soldat de la ligne, qui tenait le drapeau, était tombé à côté d'un vieillard qui avait eu la tête fracassée et d'une malheureuse cantinière. Les blessés étaient nombreux : ils se traînaient ou on les traînait de tous côtés. Parmi eux se trouvaient M. O. Hottinguer, l'un des régents de la Banque de France, M. H. de Pène, rédacteur en chef de *Paris-Journal*, M. Gaston Jollivet, M. Bellanger, propriétaire du café de la Porte-Saint-Martin, M. Miet, caissier, M. Charron et un jeune homme appartenant à une famille qualifiée de la province. Ces trois derniers succombèrent à la gravité de leurs blessures.

Cette affreuse catastrophe, dont le bruit et les conséquences avaient jeté l'épouvante sur la ligne des boulevards, plongea la ville dans le deuil et la terreur. Il était bien évident désormais que les fédérés ne reculeraient devant aucun excès pour rester maîtres du terrain qu'ils avaient conquis. Si l'on avait pu en douter, l'attitude et les paroles du Comité siégeant à l'Hôtel de Ville auraient pu facilement détruire toutes les illusions à cet égard. Ainsi, un officier d'état-major délégué du poste

central de la place Vendôme étant venu, dans la séance du 22 mars, annoncer au Comité réuni le résultat de la manifestation de la journée et la façon dont les modérés avaient été reçus, après la lecture faite par le président Assi du rapport envoyé à ce sujet par le *général* Raoul du Bisson, précédemment chargé de « faire respecter les volontés du peuple, » de concert avec le général Cremer — un officier de l'armée fourvoyé dans cette galère, et qui sut en sortir à temps, — le citoyen Avoine proposa de voter des remerciements au général et à tout l'état-major, qui avaient bien mérité de la patrie, et cette proposition fut adoptée à l'unanimité. Le citoyen Viard émit alors l'avis de ne pas permettre, à l'avenir, de semblables manifestations. « Pour cela, disait-il, il faudrait de la cavalerie, » et le citoyen Rousseau demanda où on la prendrait. « On la réquisitionnera, » reprit le citoyen Viard, et la proposition fut encore adoptée ; puis on vota à l'unanimité une nouvelle déclaration au peuple de Paris. Elle était ainsi conçue : « Citoyens, votre légitime colère nous a placés, le 19 mars, au poste que nous ne devons occuper que le temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales. Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient des can-

didats, ont tout mis en œuvre pour entraver les élections que nous voulions faire à bref délai. La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre. Nous devons accepter la lutte et briser la résistance, afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force. En conséquence, les élections sont remises au dimanche prochain, 26 mars ; jusque-là, les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués. »

Disons ici que, quelles que fussent, d'ailleurs, les bonnes et patriotiques intentions des hommes qui eurent la pensée d'exécuter les démonstrations pacifiques auxquelles l'honorable amiral Saisset ne dédaigna pas de prendre part, cette pensée n'était pas suffisamment mûrie, suffisamment pratique. Nous avouons, personnellement, ne les avoir jamais bien comprises. Pour nous, c'était trop ou trop peu. Se réunir et se présenter sans armes devant des gens armés jusqu'aux dents, nous a toujours semblé une imprudence et une puérilité. Cette démonstration nous a souvent rappelé à la mémoire la fameuse manifestation dite « des bonnets à poils » de mars 1848. On se souvient qu'avant la révolution du 24 février, les compagnies d'élite de la garde nationale portaient un uniforme

particulier, dont faisait partie le bonnet à poil, coiffure à laquelle elles tenaient beaucoup. On sait aussi que le décret du gouvernement provisoire qui réorganisait la garde nationale, en y faisant entrer tous les citoyens capables de tenir une arme, avait supprimé les compagnies d'élite, afin d'établir une égalité parfaite, une complète fraternité dans l'uniforme, mesure qui avait été accueillie très-vivement par les intéressés, mécontents de se voir confondus avec les autres gardes nationaux dans des compagnies plus que triplées. Eh bien, on profita aussi de ces dispositions frondeuses pour mettre en avant l'idée d'une réclamation près du gouvernement provisoire, démonstration qui donnerait, disait-on, satisfaction immédiate aux gardes nationaux blessés dans leur susceptibilité. Une manifestation s'organisa le 16 mars, sous des inspirations diverses, les compagnies d'élite de toutes les légions y concoururent. Les gardes nationaux n'avaient voulu ou osé s'armer que de leur sabre ; mais, du moment où ils sortaient de la légalité en se rassemblant en uniforme, sans ordre, il est certain qu'ils pouvaient aussi bien prendre leur fusil, et alors la démonstration, dans quelque sens et pour quelque objet qu'elle fût tentée, devenait irrésistible. Cette ma-

nifestation avorta et ne fut que ridicule, parce qu'elle manquait d'énergie. Si les compagnies eussent été armées de leurs fusils, nul doute qu'elles n'eussent, le 16 mars 1848, brisé le gouvernement provisoire, et peut-être renversé la république elle-même, sauf à avoir à soutenir le lendemain l'attaque des prolétaires qui comptaient, pour améliorer leur sort, sur tous les hasards de cette république ; lutte inégale alors, car, en pareil cas, l'avantage demeure toujours au parti qui, le premier, a su conquérir le pouvoir et profiter de toutes les ressources dont il dispose. La manifestation manqua son but. Hués et sifflés par les ouvriers des faubourgs, les grenadiers de la garde nationale de 1848, non moins confus qu'irrités de cette tentative avortée, ne tardèrent pas à se retirer en silence. Nous le répétons : ils n'avaient, faute de fusils, su être que ridicules.

La manifestation des hommes d'ordre, le 22 mars 1871, qui, elle aussi, s'était volontairement rendue impuissante, n'a évité d'être ridicule qu'à cause du sang qui a été versé !